



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Sarah Constantin (AdG/LA), Marianne Maret (PDCB), Audrey Michelet (suppl.) (PDCC), et Franziska Biner (suppl.) (CVPO)
Objet	Le programme de prévention « Sortir ensemble et se respecter » doit être suivi par les classes valaisannes
Date	14.06.2019
Numéro	3.0484 en collaboration avec le DSSC et le DSIS

Le programme national sortir ensemble et se respecter (SESR) a pour objectif d'apprendre aux jeunes à résoudre sans violence les conflits qu'ils rencontrent dans leurs relations amoureuses. Cette thématique est d'autant plus importante que les études actuelles montrent que la violence dans les relations amoureuses des jeunes est aussi fréquente que la violence domestique entre les adultes. Le programme SESR de base comprend 9 modules de 1h15 ; la version « atelier » créée en Valais prévoit 4 périodes d'intervention par classe de 10CO, animées par 2 personnes ayant suivi la formation y relative de 3 jours.

Entre les disciplines obligatoires, les interventions institutionnalisées (santé scolaire, éducation sexuelle, prévention routière et prophylaxie dentaire) et les autres projets de prévention/santé proposés aux écoles, les grilles-horaires sont déjà conséquentes et ne permettent pas une généralisation de ce programme sans revoir le choix des interventions. De plus, en se basant sur le coût d'une période d'enseignement au cycle d'orientation, le budget annuel nécessaire pour rendre obligatoire le programme SESR se monterait à environ 136'000 francs (170 classes x 4 périodes x 2 intervenants à 100 francs). Or, le Service de l'enseignement ne dispose pas de ce budget.

Néanmoins, le Département de l'économie et de la formation souhaite soutenir financièrement le programme SESR qu'il considère comme important en encourageant les enseignant-e-s qui le désirent, idéalement les médiateurs-trices scolaires, à se former, soit via une formation cantonale inscrite dans le catalogue de formation continue de la HEP-VS (les démarches sont en cours) soit via la formation actuellement dispensée hors canton. Ainsi, les ressources internes à l'école pourront être mobilisées pour porter cette thématique lors de journées de santé par exemple et il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à des interventions externes plus onéreuses.

En conclusion, nous sommes d'avis que le programme SESR, promu et soutenu par le Service de l'enseignement, doit être intégré au catalogue des actions proposées aux écoles et donc s'inscrire dans un projet de centre scolaire, en fonction des besoins locaux, mais sur leur budget, avec une prise en charge des frais de formation par l'Etat.

Il est proposé le rejet du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	néant
Conséquences financières :	environ 62'300 francs
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant
Conséquences RPT :	néant

Sion, le 22 avril 2020